

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 16 septembre 2020, se sont réunis, salle des fêtes de St-Rémy-Boscrocourt, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	54	57

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	32	1

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	50	53

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	30	1

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	52	55

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	31	1

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val), S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.BLONDEL J.C.CAJOT (Baromesnil) F.BOCLET M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET M.BORDJI (Beauchamps-service AEP) M.BIARD N.AVISSE-GROUT (Canehan) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) T.PAUL E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET L.LEROY (Douvrend - services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) E.LANNEL G.DECAYEUX (Guerville) S.DUBUC (Les Ifs) N.CATTEAU J.M.TASSERIE (Incheville) M.DUMONCHEL J.LECOURT (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) A.JOIN P.RECOULES (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) J.BEAUVAL M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) D.ROCHE J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES S.POILLY(S) (Sept-Meules) P.MERLIN C.BOUGUENNEC (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) G.HOULE (Wanchy-Capval).

Etaient suppléé(e)s : M.DONA (Etalondes) G. FECAMP (Petit-Caux) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : A.TROUESSIN à G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) S.RUELLOUX (Eu) à M.FROMENTIN ; J.M .BEAURAIN à F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly)

Absent(e)s / Excusé(e)s : R.LECONTE C.LARCHEVEQUE (Bellengreville) S.GODEMAN (Eu) D.BOULENGER (Fresnoy-Folny) C.BOSCHER (Les Ifs) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) S.HANIN (Wanchy-Capval).

Secrétaire de séance : Paul MERLIN

Date d'affichage de l'avis de convocation : 16 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- ✓ ADMINISTRATION GENERALE :
 - Délégation du Comité Syndical au Président (en plus de la délégation en matière de marchés publics)
 - Représentants au SIVOM de Gamaches
 - lieu des réunions de Comité syndical
- ✓ FINANCES
 - Budget assainissement collectif : 120ème Tranche - (restructuration de la STEP de Gouchaupré) - Emprunt
 - Budget eau potable : 87ème tranche (programme de renouvellement des réseaux) - Emprunt
- ✓ RAPPORTS ANNUELS : Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) :
 - Service eau potable
 - Service assainissement collectif
 - Service assainissement non collectif
- ✓ COMMANDE PUBLIQUE :
 - Assainissement collectif : 112ème tranche : Travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative commune de Criel-sur-Mer, plateau de Yauville et Criel-plage : avenant avec l'entreprise GHTP (prix complémentaires et montant du marché)
 - Assainissement non collectif :
 - Prestations d'entretien : avenant avec l'entreprise GHTP (prix complémentaires)
 - Travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : avenant avec l'entreprise SDTP (prix complémentaires)
- ✓ DOMAINE ET PATRIMOINE :
 - Convention de servitude de passage de canalisation - parcelle cadastrée section AC180 de Criel-sur-Mer de M. et Mme SALOME
 - Convention d'occupation de terrain en forêt indivise d'EU- parcelle AC4 Bazinval
- ✓ INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours - Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif
- ✓ QUESTIONS DIVERSES.

ADMINISTRATION GENERALE - Délégation du Comité Syndical au Président (en plus de la délégation en matière de marchés publics)
--

Vu l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rappelé que par délibération du 22 juillet 2020, le Comité Syndical a donné délégation au Président en matière de marchés à procédure adaptée pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de conception réalisation lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (et des accords-cadres) de services, fournitures et travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant maximal de 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation (hors attribution et hors signature) des marchés (et des accords-cadres) de services, fournitures et travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, d'un montant supérieur à 50 000 € HT et inférieurs aux seuils de procédures formalisées en vigueur au moment du vote de la délibération lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé au Comité Syndical de donner au Président, en plus de ces délégations, d'autres délégations.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de donner au Président, en plus des délégations en matière de marchés à procédures adaptées accordées par délibération du 22 juillet 2020, les délégations suivantes, pour :

- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : opérations de travaux ou études dont les crédits sont inscrits au budget.

ADMINISTRATION GENERALE Désignation des représentants au SIVOM de Gamaches

Il est rappelé que, par délibération du 22 juillet 2020, le Comité Syndical a désigné ses représentant au SIVOM de Gamaches. Il a été mentionné, par erreur, sur la délibération que le syndicat adhère au SIVOM de Gamaches. Les services de la préfecture ont demandé de rapporter la délibération.

Le SIVOM de Gamaches convie à ses réunions des représentants du Syndicat Caux Nord Est suite à la convention signée concernant la STEP de Bouvaincourt. Il est proposé que les délégués désignés le 22 juillet dernier représentent le syndicat à ces réunions.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **décide** de rapporter la délibération du 22 juillet 2020 relative aux représentants au SIVOM de Gamaches ;
- **décide** de maintenir la désignation des représentants désignés le 22 juillet, soit M. Martial FROMENTIN et M. Dany LELONG en tant que titulaires, et Mme Ghislaine DECAYEUX en tant que suppléante, pour représenter le syndicat dans le cadre de la convention avec le SIVOM de Gamaches relative à la station d'épuration de Bouvaincourt.

ADMINISTRATION GENERALE lieux des réunions de Comité Syndical
--

Il est proposé de donner l'autorisation au Président d'organiser les réunions du Comité syndical dans toute salle des communes du territoire du syndicat.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à organiser les réunions du Comité syndical dans toute salle des communes du territoire du syndicat.

FINANCES - Budget Assainissement Collectif - 120ème Tranche -restructuration de la STEP de Gouchaupré : Emprunt
--

Afin de financer les travaux de restructuration de la STEP de Gouchaupré dans le cadre de la 120ème tranche d'assainissement collectif, il est proposé de recourir à un emprunt à hauteur de 300 000 €.

Les offres de financement reçues sont présentées au Conseil syndical.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** de contracter un emprunt pour financer les travaux de la 120ème tranche d'Assainissement Collectif, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Les modalités de ce financement sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 300 000 €
- Taux : 0.36 %
- Durée du crédit : 9 ans
- Modalités de remboursement : remboursement trimestriel
- Type d'échéance : échéances constantes
- Frais de dossier : 150 €
- **décide** d'inscrire chaque année, en dépense au budget assainissement, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
- **autorise** le Président à signer le contrat correspondant avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et tout document relatif à cet emprunt.

FINANCES - Budget Eau Potable – 87ème tranche - programme de renouvellement des réseaux : Emprunt
--

Afin de financer des travaux de renouvellement des réseaux, dans le cadre de la 87ème tranche d'adduction d'eau potable, il est proposé de recourir à un emprunt à hauteur de 400 000 €.

Les offres de financement reçues sont présentées au Conseil syndical.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte** de contracter un emprunt pour financer les travaux de renouvellement des réseaux, dans le cadre de la 87ème tranche d'adduction d'eau potable, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine.

Les modalités de ce financement sont les suivantes :

- Montant de l'emprunt : 400 000 €
- Taux : 0.36 %
- Durée du crédit : 9 ans
- Modalités de remboursement : remboursement trimestriel
- Type d'échéance : échéances constantes
- Frais de dossier : 150 €
- **décide** d'inscrire chaque année, en dépenses au budget Eau potable, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt ainsi contracté.
- **autorise** le Président à signer le contrat correspondant avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine et tout document relatif à cet emprunt.

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Eau potable

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Un échange a lieu sur le montant de l'abonnement annuel (110.24 € HT par an au 1^{er} janvier 2019) et sur la possibilité de diminuer cet abonnement qui pénalise les petits consommateurs. Ce sujet a fait l'objet de discussion il y a plusieurs années en comité syndical. L'abonnement par tranche « en cloche » avec un prix au m³ supérieur pour les consommations de 30 à 500m³ par an, a été maintenu, principalement parce que l'installation est la même quelle que soit la consommation d'eau.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **adopte** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau potable du SIEA Caux Nord Est de l'année 2019.

Ce dernier est annexé à la présente délibération.

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

L'abonnement annuel au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 61.12 € HT par an au 01/01/2019.

Une commune supplémentaire est desservie depuis 2019 : ST OUEN SOUS BAILLY, ce qui contribue à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **adopte** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2019.

Ce dernier est annexé à la présente délibération.

RAPPORT ANNUEL : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Service Assainissement non collectif

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement Non Collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Il est précisé concernant la partie « patrimoine et activité du service » que seules 4 contrôles d'implantation et de réalisation d'installations neuves ont été réalisés. C'est peu par rapport au nombre de permis de construire instruits, et ce malgré le caractère obligatoire de ces contrôles. Ces contrôles qui ont lieu tranchée ouverte ne peuvent d'ailleurs pas être réalisés à postériori.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical, à l'unanimité,
- **adopte** le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif du SIEA Caux Nord Est de l'année 2019.
Ce dernier est annexé à la présente délibération.

N°2020/43

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement collectif : 112è tranche : Travaux de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative commune de Criel-sur-Mer, plateau de Yauville et Criel-plage : avenant avec l'entreprise GHTP (prix complémentaires et montant du marché)

Le marché de travaux pour la création des raccordements au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative de la commune de CRIEL SUR MER, Criel plage/Yauville, a été confié à GHTP.

Après la réunion d'information publique, des personnes, n'ayant pas répondu aux courriers pour la réalisation de l'enquête à la parcelle, ont donné suite et ont signé la convention pour la réalisation des travaux de branchement au réseau d'assainissement collectif. Des branchements supplémentaires sont à ajouter au nombre initial de branchements prévus au marché.

Il est proposé de réaliser des travaux de branchements supplémentaires pour un montant de 5491,00 € HT pour le lot 2 et de 29 600,00 € HT pour le lot 3.

Le montant initial du marché était fixé pour le lot 2 à 154 787,00 € HT. Le montant du marché, compte tenu des travaux supplémentaires s'élève à 160 280,00 € HT

Le montant initial du marché était fixé pour le lot 3 à 128 662,00 € HT. Le montant du marché, compte tenu des travaux supplémentaires s'élève à 158 262,00 € HT

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de travaux supplémentaires du marché pour la création des raccordements au réseau d'assainissement des eaux usées en partie privative de la commune de CRIEL SUR MER, Criel plage/Yauville (112è tranche d'assainissement collectif) ;
- **autorise** le Président à signer l'avenant correspondant avec GHTP, pour un montant supplémentaire de 5 491€ HT pour le lot 2 et de 29 600,00 € HT supplémentaire pour le lot 3, annexé à la présente délibération ;
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **autorise** le Président à signer tout avenant ultérieur se rapportant aux 3 lots de ce marché.
- **abroge** la délibération du 26 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 de ce marché.

Il est rappelé que les particuliers dont les travaux de raccordement sont réalisés sur maîtrise d'ouvrage du syndicat n'auront aucune participation financière à verser, l'ensemble des travaux étant couverts par les subventions. Les propriétaires seront par contre redevables de la PFAC.

N°2020/44

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement non collectif : Prestations d'entretien : avenant avec l'entreprise GHTP (prix complémentaires)

Le marché de prestation d'entretien des installations d'assainissement non collectif a été confié à GHTP, par délibération du 26 septembre 2019.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte d'ajouter** aux prestations initiales prévues dans le marché, les interventions suivantes :

- Remplacement d'un boîtier de jonction électrique
- Remplacement des piles d'une alarme
- Passage caméra
- Essai fumée
- Pré visite d'entretien
- Forfait pour un dépannage sans vidange sans fourniture

- **autorise** le Président à signer l'avenant correspondant avec GHTP, annexé à la présente délibération ;
- **autorise** le Président à signer tout avenant ultérieur se rapportant à l'ajout de prix complémentaires.

COMMANDE PUBLIQUE : Assainissement non collectif : Travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif : avenant avec l'entreprise SDTP (prix complémentaires)

Le marché de prestation d'entretien des installations d'assainissement non collectif a été confié à SDTP, par délibération du 04 décembre 2019.

Il est proposé d'ajouter au bordereau de prix, un prix manquant pour la pose d'un type de regard.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **accepte d'ajouter** aux prix prévus dans le marché, la pose de regard 20x20 pour un montant de 100 € HT ;
- **autorise** le Président à signer l'avenant correspondant avec SDTP ;
- **autorise** le Président à signer tout avenant ultérieur se rapportant à l'ajout de prix complémentaires.

DOMAINE ET PATRIMOINE - servitude de passage de canalisation - parcelle cadastrée section AC 180 de Criel-sur-Mer de M. et Mme SALOME

Dans le cadre de la création du réseau d'assainissement collectif de Mesnil-Val, Monsieur et Madame SALOME ont consenti un droit de passage d'une canalisation souterraine dans leur propriété. Ce passage s'exerce sur la parcelle sise Commune de Criel-sur-mer, cadastrée Section AC numéro 180.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président ou son représentant à signer avec Monsieur et Madame SALOME l'acte relatif à la servitude de passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle, sise Commune de Criel-sur-mer, cadastrée Section AC numéro 180. La servitude sera consentie contre un montant de 500 €
- **autorise** le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DOMAINE ET PATRIMOINE : - Convention d'occupation de terrain en forêt indivise d'EU- parcelle AC4 Bazinval

Une convention d'occupation a été signée avec l'ONF le 19/09/1989 autorisant le maintien d'un réservoir d'eau potable sur la parcelle AC4 de la commune de BAZINVAL, laquelle fait partie du domaine forestier de l'état. Diverses autorisations avaient été données depuis 1962.

Dans le cadre de la 80^è tranche de travaux, le SIEA Caux Nord Est a sollicité auprès de l'ONF l'autorisation d'implanter une clôture.

L'ONF propose la signature d'une convention d'occupation autorisant la pose d'une clôture ainsi que l'accès par la parcelle AC5, et fixant les conditions financières d'occupation.

La redevance annuelle s'élève à 657€ (365 m²x 1.80 €), la redevance pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019 à 600 € (150€ x 4 ans), et le dépôt de garantie à 657 €.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorise** le Président à signer la convention d'occupation de terrain avec l'ONF relative à la parcelle AC4 de la commune de Bazinval, d'une durée de 12 ans à compter du 01/01/2020.
- **autorise** le versement d'une redevance annuelle de 657€, de la redevance de 600 € pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019, et d'un dépôt de garantie de 657 €.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Gestion du Service Public Eau potable

La gestion du service d'eau potable est déléguée à la société CFSP depuis le 1^{er} avril 1991, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public par affermage. Ce contrat arrive à échéance le 31 mars 2021.

La société Aqua Enviro' est chargée de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le comité syndical a validé, par délibération du 03 février 2020, le principe de la délégation de la gestion du service public d'eau potable à une société spécialisée. Une consultation a été lancée le 28 août 2020 avec une visite des ouvrages obligatoire le 16 et 18 septembre. La remise des offres est fixée le 19 octobre, et l'ouverture des offres en Commission de Délégation de Service au Public (CDSP) le 20 octobre. La présentation de l'analyse des offres à la CDSP se déroulera le 29 octobre. Les négociations avec les candidats se feront à partir du 02 novembre. L'objectif est de déterminer le concessionnaire pour janvier 2021.

Télérelève : Il reste encore 240 compteurs qui n'ont jamais été changés. La liste a été transmise aux communes fin mars.

Bornes de puisage : 85^{ème} tranche

Depuis 2014, 16 bornes vertes ont été installées sur le territoire du syndicat. Leur installation a été faite pour éviter l'utilisation des bornes incendie, en vue de sécuriser le réseau. Les bornes vertes sont équipées d'un compteur et d'un disconnecteur. Un document sera rédigé pour régler leur accès.

Commune	Index (m ³) 11/12/2019	24/03/2020	29/06/2020	21/09/2020
GOUCHAUPRE	465	473	478	483
INCHEVILLE	219	219	226	231
MESNIL VAL	442	442	443	444
ST PIERRE	524	536	567	573
SEPT MEULES	89	95	95	95
BAILLY	360	367	378	378
CRIEL (stade)	1 376	1 455	1 480	1 483
ETALONDES	91	93	93	93
FRESNOY	642	680	711	773
GUERVILLE	110	112	130	138
GUILMECOURT	865	886	914	951
BAZINVAL	30	30	30	112
CANEHAN	96	113	170	200
MESNIL REAUME	19	23	24	2414
MONCHY	11	14	25	25
TOURVILLE	304	344	675	1 642
TOTAL	5 643	5 882	6 439	7 725

Sécurisation des ouvrages - Programme 2016/2017 : 80^{ème} tranche.

Le prestataire (QCS) en charge du diagnostic génie civil n'a pas transmis son rapport provisoire, sur les investigations et le diagnostic des ouvrages, malgré les multiples relances qui lui ont été adressées. La direction a été contactée à plusieurs reprises sans que réponse ne soit donnée aux appels. Le marché devrait prochainement être résilié. Pour rappel, il avait été notifié le 30 juillet 2018 avec un délai d'exécution de 8 mois

Sécurisation des ouvrages - Programme 2019/2020 : 80^{ème} tranche

Les travaux de sécurisation du programme 2019/2020 concernent les réservoirs de Criel-sur-Mer, Douvrend (Renouval), Incheville (réservoir et reprise), Longroy, Monchy-sur-Eu, Puisenval, St-Martin-le-Gaillard (Etocquigny), Villy-sur-Yères (réservoir) et Wanchy-Capval (Capval). Les autorisations de démarrage des travaux ont été reçues le 12 février dernier. Une réunion de préparation des travaux s'est déroulée le 25 février avec Véolia, pour l'hydraulique, et l'entreprise Tropardy, pour les clôtures. Ces travaux ont débuté en juillet.

Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82^{ème} tranche

Une convention avec la SAFER avait été signée en novembre 2015 afin d'acquérir et d'échanger des parcelles entre les agriculteurs et le syndicat. Le syndicat projetait d'acquérir la parcelle AC 166 de 3.32 ha, située dans le périmètre de protection rapproché (PPR) du captage de Villy-sur-Yères dans le cadre du programme d'actions des Bassins d'Alimentation de Captages.



La candidature du SIEA avait été soumise à un comité technique en février. Les services de la SAFER ont rencontré M. ADAM fin août, lequel est revenu sur son accord, la procédure ayant trop duré. La SAFER doit adresser à M. ADAM un courrier incitant ce dernier à valider la vente auprès du syndicat.

Mise à jour des Déclarations d'Utilité Publique (DUP) des captages : 83^{ème} tranche

La réunion du 8 novembre 2018 avait permis de cadrer les premiers éléments des projets d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection des captages de Villy-sur-Yères, Touffreville-sur-Eu, Criel-sur-Mer. Certaines modifications avaient été proposées lors de la réunion du 7 mars 2019 avec la Chambre d'Agriculture et les services de l'état. Le dossier avait encore fait l'objet d'échanges avec le syndicat jusqu'à son envoi par l'ARS aux services de l'Etat en novembre 2019 pour la mise en enquête publique. Nous sommes toujours en attente de la transmission par les services de la préfecture de la date de mise en enquête publique, lesquels avaient indiqué qu'elle serait postérieure à la période des élections municipales.

Etude de sécurisation : 84^{ème} tranche

L'étude concernant les diagnostics d'ouvrages et la modélisation via le diagnostic des réseaux est terminée. Les différents scénarios ont été proposés. Le Captage de Villy est très sollicité pour le secours, mais lui-même ne peut être secouru totalement. La solution proposée pour le syndicat est une recherche d'eau, solution alternative en cas de « pollution » en sous-sol du captage de Villy-sur-Yères. Une consultation va être lancée pour une étude sur la recherche en eau plutôt en vallée de l'Yères.

Diagnostic eau potable : 86^{ème} tranche

L'obtention, en octobre 2019, du rapport final du diagnostic eau potable établi par le groupement IC'EAU/SOGETI, va permettre de démarrer les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable. Certaines zones sont à prioriser. Une consultation relative à la maîtrise d'œuvre va être lancée au plus tard en fin d'année pour les travaux de renouvellement des conduites dues aux fuites.

Décarbonatation

Les membres du bureau et du Comité syndical ont validé la réalisation d'une étude de faisabilité de la décarbonatation à l'échelle syndicale, proposée par le délégataire. Elle a été réalisée par le bureau d'études IC'EAU, qui a transmis ses résultats. Cette étude qui méritait plus de précisions n'a pas été incluse dans le projet de contrat de concession d'eau potable.

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif

Le nouveau contrat de concession avec le groupement CFSP/HYDRA a débuté le 1^{er} octobre 2018. Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises.

Le système d'assainissement de Criel sur Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville.

Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Mesnil Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept Meules et Tourville.

La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 17 décembre prochain.

Suivi du milieu de la STEP de Criel sur mer : 107^{ème} tranche

Une rencontre a eu lieu avec les services de la DDTM le 25 novembre 2019. Ces derniers nous ont adressé un mail. Ils devaient nous informer de la démarche à prévoir concernant le suivi milieu. Nous n'avons pas de retour.

Diagnostic d'assainissement à Criel-sur-Mer : 119^{ème} tranche

La réunion de démarrage de l'étude par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea s'est déroulée le 21 mai 2019. Les résultats de la campagne de mesures « nappe basse » débutée en septembre ont été présentés le 28 février 2020. Une autre campagne de mesure a été lancée. La présentation finale de la phase 2 s'est déroulée le 11 juin. Deux ou trois secteurs soumis aux eaux claires parasites ont été détectés, ainsi que des apports d'eaux pluviales. Phase 3 : des investigations détaillées vont être faites (passages caméras en nappes plus hautes et essais à la fumée). La phase 4, au 1^{er} trimestre 2021, concernera la programmation des travaux : réseaux, postes, traitement des problèmes d'H₂S, et extensions éventuelles.

Rue des Antonins à St-Rémy-Boscrocourt (arrivée de l'aéroéjecteur de Baromesnil) : 110^{ème} tranche

Le problème d'H₂S en quantité faible engendrait des problèmes d'odeurs pour les riverains. La recherche du refoulement de l'aéroéjecteur de Baromesnil au niveau de son exutoire à St Rémy et la pose d'une cheminée de dégazage ont été réalisés par Véolia. L'aménagement du refoulement donnait au départ un bon résultat, mais le problème d'odeurs est réapparu, avec en plus des nuisances sonores en raison du matériau utilisé : l'inox. Des travaux plus conséquents vont être nécessaires. A priori nous allons devoir changer l'aéroéjecteur de Baromesnil par un poste de refoulement ou devoir créer un nouveau poste au point bas du refoulement. Ces idées vont devoir faire l'objet d'une étude.

Branchements privatifs pour Criel-sur-Mer – Mesnil-Val : 112^{ème} tranche

Nous étions en attente du solde de la subvention pour les branchements pour solliciter aux particuliers leurs participation aux travaux. Le solde a été perçu pour les réseaux et pour les branchements. Le solde va pouvoir être sollicité aux particuliers.

Extension du réseau d'assainissement à Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112^{ème} tranche

Les travaux des entreprises DR pour le lot 1 et SARC pour le lot 2 sont terminés. Les derniers essais sont à réaliser pour pouvoir réceptionner les travaux.

Branchements privatifs pour Criel-sur-Mer – Criel plage/Yauville : 112^{ème} tranche

Le marché a été attribué à l'entreprise GHTP. L'agence a donné en décembre 2019 l'autorisation de débiter les travaux. Les piquetages ont débuté le 12 février dernier. Les travaux qui ont débuté en juillet devaient être terminés en fin d'année. Cependant suite à la pandémie de covid 19, ils se poursuivront au printemps prochain.

Diagnostic Touffreville-sur-Eu : 113^{ème} tranche

L'ensemble des systèmes de transfert à Touffreville-sur-Eu ont été réhabilités par l'entreprise SOC. Nous sommes en attente d'une date de réception de travaux remplaçant la date annulée durant le confinement.

Création des réseaux et des branchements à St-Ouen-sous-Bailly : 114^{ème} tranche

Les travaux de branchement ont été réalisés par l'entreprise GHTP et les contrôles par la société Halbourg. Il ne reste plus que 4 contrôles de branchement à réaliser. Les rapports des contrôles nous seront ensuite adressés.

Optimisation de la STEP de Bailly-en-Rivière : 114^{ème} tranche

La STEP a été réalisée en 1984 pour desservir Bailly-en-Rivière et St-Ouen-sous-Bailly. Quelques travaux d'amélioration ont dû être apportés avec la mise en service du réseau d'assainissement collectif à St Ouen sous

Bailly. Le marché de travaux a été attribué au groupement SAUR/VAUBAN. Les travaux débutés le 20 avril 2020 devraient se terminer fin octobre.

Diagnostic d'assainissement à Incheville/Longroy : 118^{ème} tranche

Le diagnostic du groupement AQUA ENVIRO/EXPEA a donné lieu à une présentation du programme de travaux de réhabilitation du réseau, en réunion de Comité de pilotage le 31 janvier 2020. La priorité est de résoudre les problèmes d'eaux claires parasites qui débouchent sur la station d'épuration de Bouvaincourt (syndicat de Gamaches). On s'oriente vers un renouvellement de la totalité du réseau à Incheville, ce réseau étant un réseau vétuste. Les problèmes sont liés aux apports de nappe. Les travaux programmés pour 2020/2021 concernent la rue Pierre et Marie Curie. Plusieurs tranches de travaux se succéderont pour réhabiliter une grande partie du réseau. Le marché de Maitrise d'œuvre va être lancé.

Mise en séparatif du réseau d'assainissement de Gutenberg à Incheville : 118^{ème} tranche

Sylvain GODU assure la Maitrise d'œuvre de la mise en séparatif du réseau et des branchements du lotissement Gutenberg, dont le réseau est unitaire. Le marché de travaux a été attribué à EBTP pour les réseaux, GHTP pour les branchements. Les essais seront réalisés par l'entreprise Halbourg. Les travaux ont démarré le 08 juillet. Le branchement électrique a été réalisé le 11 septembre. Pour la partie branchements, les piquetages ont eu lieu fin août, l'objectif étant de démarrer fin septembre, début octobre les travaux chez les particuliers.

Restructuration de la STEP de Gouchaupré : 120^{ème} tranche

La fosse de la STEP de Gouchaupré s'est ouverte en avril 2019. Les eaux usées passent directement dans le préfiltre. 80 % des rejets se dirigent dans le fossé. Le Comité de pilotage s'est réuni le 25 novembre 2019 pour le démarrage de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage. Il a été possible d'opter pour une procédure courte de conception/réalisation, devant l'urgence de réaliser les travaux. Le groupement SADE / EGIS a été retenu en juillet. Les travaux débuteront après accord des services de la DDTM, auprès desquels un porté à connaissance a été déposé.

❖ Assainissement Non Collectif

Marché de prestations de services

Les prestations de contrôle sont réalisées par VEOLIA et l'entretien des installations réhabilitées par le biais du Syndicat est réalisé par GHTP depuis le 1^{er} octobre 2018. Pour la partie entretien de ces installations, en cas de problème, il faut contacter le syndicat pour les interventions en semaine au 02 38 82 87 23 ou GHTP pour les interventions le soir et le week-end au 06 17 53 96 98.

A ce jour 251 contrôles ont été réalisés dont 82 conformes. La nouvelle tarification du service entretien qui devait être appliquée au 1^{er} avril 2020 sera appliquée au 1^{er} octobre. Elle sera appliquée aux personnes qui ont validé la nouvelle convention d'entretien.

Trois cas de figure se présentent :

- Signature de la convention d'entretien avec la nouvelle tarification : paiement à la prestation et suppression du paiement de l'entretien sur la facture d'eau
- Pas de réponse à la proposition de convention ou refus :
 - soit entretien par le syndicat en cas de convention d'entretien initiale en cours, avec paiement sur la facture d'eau,
 - soit entretien par le particulier en cas d'arrivée à terme de la convention initiale, et suppression du paiement de l'entretien sur la facture d'eau.

Les vidanges à faire prochainement seront incluses dans les redevances versées jusqu'à la facture d'octobre.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

16^{ème} tranche : 62 sites

62 sites ont été réhabilités.

17^{ème} tranche : 30 sites

Les 28 piquetages et 28 réceptions ont été réalisés sur les 28 sites au total.

18^{ème} tranche : 35 sites

Les études réalisées par le maître d'œuvre, AC2S ont été adressées aux propriétaires en janvier dernier. Les travaux par l'entreprise retenue, SDTP ont débuté en juin.

❖ Coopération décentralisée

La communauté d'Angasmayo-Mitapasamana au PEROU a pu bénéficier du financement de l'Etat. Le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement durable au PEROU est reporté sur une autre Communauté, celle de Choccoro, Municipalité déléguée de Millpo, Province de Huamanaga, région d'Ayacucho, dans les Andes péruviennes. Les partenaires sur place sont les suivantes : AGUA C, qui sensibilise les populations, et les ailes de l'espérance, ONG canadienne qui assure le suivi des travaux. Le Cout du projet s'élève à 250 000 €. L'Agence contribuera à hauteur de 151 000 €, les ailes de l'espérance à hauteur de 75 000 €, et le syndicat financera le solde de l'opération, entre 5 et 10% du projet. L'objectif est d'alimenter 58 foyers en eau et de les équiper en assainissement.

❖ Fonds de Solidarité au Logement :

La convention de participation au Fonds de Solidarité au Logement a été établie pour une durée de trois années conformément à la délibération prise en décembre 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Eau potable- Coronavirus

L'eau potable ne présente aucun risque de présence de coronavirus. L'eau est chlorée. Les problèmes soulevés dans les actualités concernaient des eaux industrielles.

Stations d'épuration Melleville - Auquemesnil

La présence de rats en provenance de la STEP de Melleville est signalée par les habitants de Mesnil-Réaume
Le même problème est signalé au niveau de la station d'Auquemesnil.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance
Paul MERLIN